

## **CONSEIL MUNICIPAL de DAVAYÉ**

« Procès-Verbal »

Lundi 31 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DAVAYÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Davayé, salle du conseil, sous la présidence de M. Michel du ROURE.

**Présents :** M. Michel du ROURE, Maire, Mmes Anne BADET, Stéphanie BOURDON, Anne-Sophie FAURE, Jennifer FERNANDES RICARDO, Alice NOGUE, Chantal POINT, et MM. Vincent AYARI, Michel FLEURY, Gérard KAISER, David GEOFFROY, Christian MULLIER, Jérôme SIGNORET.

**Excusés :** M. Romain CORTINOVIS, Mme Jennifer TROUILLET (pouvoir Anne- Sophie FAURE).

**Le quorum est atteint.**

**M. Jérôme SIGNORET est nommé secrétaire de séance.**

### **Ordre du jour :**

- 1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2023
- 2) DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- 3) DÉLIBÉRATIONS
  - I) AMÉNAGEMENT "PLACE DE VARANJOUX" : Choix des entreprises du marché de travaux.
  - II) MONUMENT AUX MORTS : Déplacement sur le parvis de la mairie.
- 4) DOSSIERS EN COURS
- 5) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS
- 6) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2023.**

Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité, et signé par le secrétaire de séance (M. David GEOFFROY) et le Maire.

### **2) DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il n'y a pas eu de décision du Maire prise par délégation du conseil municipal depuis la dernière séance.

### **3) DÉLIBÉRATIONS**

#### **I) AMÉNAGEMENT "PLACE DE VARANJOUX" : Choix des entreprises du marché de travaux.**

Vu le projet d'aménagement de la Place de Varanjoux à Davayé,

Vu la délibération n°DE\_2022\_59 du 12 décembre 2022 relative à l'« Aménagement de la Place de Varanjoux » : choix du projet et du maître d'œuvre, établissement du plan de financement provisoire et demande de subventions,

Vu la délibération n°DE\_2023\_18 du 15 mai 2023 relative à l'« Aménagement de la Place de Varanjoux » : lancement du marché de travaux,

Vu le marché de travaux à procédure adaptée lancé pour l'Aménagement de la Place Varanjoux sur la plateforme dématérialisée achatpublic.com,

Vu la date limite de remise des plis fixée au 17 juillet 2023 à 17h00,

Vu les 9 plis reçus,

Vu l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre,

Le Maire informe que 9 plis ont été reçus pour le marché de travaux « Aménagement Place de Varanjoux » : 4 candidatures/offres pour le lot 1 « VRD » (voirie) et 5 candidatures/offres pour le lot 2 « Espaces verts » (et mobilier urbain) dont une a été reçue en double.

Les maîtres d'œuvre ZAGE Conseils et Atelier du Bocage ont étudié ces différentes offres. Ils proposent de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 217 056,60 € HT pour le lot 1 et l'entreprise CHAPEY pour un montant de 38 947,35 € HT pour le lot 2 qui ont obtenues les meilleures notes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit de retenir les entreprises suivantes pour les travaux d'Aménagement de la Place de Varanjoux :

- EUROVIA pour le lot 1 « VRD » pour un montant de 217 056,60 € HT.
- CHAPEY pour le lot 2 « Espaces verts » pour un montant de 38 947,35 € HT.

Il autorise le Maire à signer l'ensemble des documents et à effectuer les différentes démarches concernant ce marché de travaux « Aménagement Place de Varanjoux ».

## **II) MONUMENT AUX MORTS : Déplacement sur le parvis de la mairie.**

Vu le projet de déplacement du Monument aux Morts de la Commune de Davayé,

Vu les devis sollicités,

Considérant que les monuments aux morts constituent des ouvrages publics appartenant au patrimoine des communes et relevant comme tels de la responsabilité des municipalités qui, en tant que propriétaires, doivent en assurer l'entretien.

Il est rappelé l'idée de déplacement du Monument aux Morts depuis la Place de Varanjoux jusqu'au parvis de la mairie (environ 100 mètres).

Avec le projet d'aménagement de la "Place de Varanjoux", il est en effet apparu qu'il était nécessaire de déplacer le Monument aux Morts pour réorganiser le carrefour. Initialement envisagé à divers endroits sur la place, il est finalement ressorti de la réunion publique avec les habitants que l'installation du Monument aux Morts serait préférable vers la Mairie.

Le Monument serait ainsi davantage mis en valeur vers la maison communale et l'emplacement plus sécurisé : l'espace existant autour du Monument étant limité et trop proche de la voirie, il est dangereux d'organiser les cérémonies de commémoration à l'endroit actuel, alors que le nouvel emplacement sur le parvis de la mairie sera intégralement piétonnier.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour déplacer le Monument aux Morts mais peu d'entre elles pratiquent ce travail délicat de manutention d'un monument commémoratif. L'opération consiste à lever les 3 éléments qui composent le Monument, les déplacer vers son nouvel emplacement et les repositionner.

L'entreprise COUTURIER, spécialisée dans la logistique et le transport exceptionnel, propose la location d'une grue au tarif de 1 120 € HT pour le déplacement du Monument et l'entreprise de marbrerie ANCELLE offre ses services pour 3 600 € HT pour la réalisation d'un béton et la repose du Monument.

Quant à l'entreprise de marbrerie VESSOT, elle se charge de la dépose du Monument, du transfert de celui-ci dans leurs ateliers pour nettoyage de l'ensemble, de la reprise de la première marche et de la repose du Monument à son nouvel emplacement pour un montant de 5 562 € HT. Ainsi, les services techniques de la commune n'auraient plus qu'à préparer une dalle béton pour le socle au nouveau lieu prévu.

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) a été interrogée sur le déplacement du Monument et sur une éventuelle prise en charge financière. La participation du Ministère de la Défense ne peut être supérieure à 20 % du coût des travaux HT dans la limite de 1 600 € et en sont exclus les frais annexes (éclairage, réfection de voirie, etc.).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du déplacement du Monument aux Morts depuis la Place de Varanjoux jusqu'au parvis de la Mairie et de sa restauration, approuve les travaux pour un montant total de 5 562 € HT. Il sollicite une subvention auprès du Ministère de la Défense / Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) d'un montant de 1 112 € (20 % du coût des travaux) et charge le Maire des différentes démarches relatives à ce dossier.

#### **4) DOSSIERS EN COURS**

##### **1) Bâtiments communaux et Logements communaux**

###### *- Salle des fêtes*

- Nuisances sonores et plaintes des riverains.

M. le Maire informe avoir reçu des plaintes de plusieurs riverains de la salle des fêtes pour nuisances sonores suite à la location de celle-ci à un particulier habitant la commune pour l'organisation d'un événement privé le 08 juillet 2023.

Le Maire propose de limiter l'heure d'utilisation de la salle à 2 heures du matin, mais la plupart des conseillers municipaux n'y sont pas favorables car une salle des fêtes reste un lieu d'événements festifs. Les élus entendent les revendications des riverains mais constatent que les manifestations causant du bruit restent très occasionnelles.

Il sera fait un rappel dans les conventions de location sur les nuisances sonores et les loueurs seront invités à faire preuve de civisme.

Les riverains sont quant à eux encourager à appeler la gendarmerie en cas de perturbation de la tranquillité publique.

- Utilisation de la salle des fêtes pour activité scolaire

L'école de Davayé a demandé à utiliser la salle des fêtes pour une activité « escrime » les vendredis après-midis de 14h à 15h du 12 janvier au 16 février 2024 pendant 6 séances (pour les élèves de CM) et les mardis après-midis de 14h à 15h du 30 avril au 04 juin pendant 6 séances (pour les élèves de CE). Le Conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition de la salle des fêtes à l'école de Davayé à condition que celle-ci soit laissée en parfait état de propreté pour les utilisateurs suivants.

###### *- Préau Bâtiment Buvette*

M. le Maire informe qu'un devis pour la fourniture et la pose d'un rideau extérieur coté Sud-Ouest sous le préau du bâtiment buvette a été validé pour un montant de 1 149,34 € TTC.

###### *- Local commercial*

La Mairie a reçu un préavis de congé de son locataire du local commercial qui interviendra le 28 février 2024. Le loyer actuel est de 335,49 € par mois.

##### **2) Voirie**

La Commission Voirie sera invitée à étudier les différents travaux suivants :

###### *- Manœuvre et stationnement du car scolaire*

M. GEOFFROY présente les 2 projets permettant au car scolaire de manœuvrer et de se stationner à l'école. Il est envisagé :

- soit la création d'un tournevire à l'emplacement enherbé vers le modulaire/l'extension du bâtiment périscolaire,

- soit le car réalise un demi-tour au niveau des services techniques/local pompier ; et la partie enherbée est transformée en parking pour le stationnement des véhicules des parents d'élèves. Il conviendra, avant tout travaux, de soumettre le projet retenu à la communauté d'agglomération, MBA, gestionnaire du transport, pour approbation.

- *Marquages routiers*

M. le Maire demande le rafraîchissement des marquages routiers au moins pour les passages piétons. M. GEOFFROY indique qu'ils seront réalisés l'année prochaine.

- *Sécurisation de la rue des Poncétys*

M. le Maire veut demander à la Direction des Routes et Infrastructures du Département de Saône-et-Loire le prêt d'équipements afin de simuler provisoirement l'installation de chicanes « rue des Poncétys » vers le lycée.

- *Chemin de halage le long de la Denante « en Coland »*

M. le Maire informe avoir reçu des plaintes de riverains inquiets quant à la circulation de véhicules 2 roues motorisés à une vitesse excessive dans le chemin piétonnier de halage le long de la Denante au lieu-dit « En Coland ». Un dispositif pour limiter les accès et réduire la vitesse sera étudié : à première vue, des barrières chicanes semblent plus adaptées qu'un tourniquet.

- *Bornage*

M. le Maire informe avoir effectué un bornage avec le Domaine Saumaize concernant les voies communales « rue des Gravières » et « rue des Maillettes ».

## **5) COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### **a) SIVOS de Davayé-Vergisson**

La pré-réception des travaux d'extension du bâtiment périscolaire a eu lieu le 26 juillet et la réception définitive est prévue le 30 août 2023.

M. le Maire fait part de la demande de l'école pour l'utilisation du modulaire évoqué au dernier conseil d'école afin de dédoubler l'effectif de la garderie les soirs de 16h30 à 18h, à la rentrée. N'ayant pas eu de demande officielle du SIVOS de Davayé-Vergisson et conformément à ce qui a été prévu, la mise à disposition du modulaire prendra fin à l'achèvement des travaux du bâtiment périscolaire soit fin août 2023. Du mobilier (tables et chaises) pour une trentaine de personnes sera installé à l'intérieur pour une utilisation éventuelle par les associations.

M. GEOFFROY demande qu'un point soit fait entre le SIVOS de Davayé-Vergisson et la Commune de Davayé sur les travaux et réparations qui doivent être réalisés par les services techniques à l'école de Davayé pendant les vacances estivales (installation de placard, lumières, sonnettes, ...) ainsi que lui soit communiqué les dates et besoins en main d'œuvre pour le déménagement du mobilier de la garderie depuis le modulaire jusqu'à la nouvelle garderie.

### **b) Lycée**

La région Bourgogne Franche-Comté a entrepris des travaux de mise aux normes des branchements des eaux usées et des eaux pluviales du Lycée agricole de Davayé : ceux-ci se dérouleront du 10 juillet au 10 août 2023. M. le Maire a assisté avec M. MULLIER et M. GEOFFROY à une réunion avec la MBA, Suez et le lycée à ce sujet. Il revient à la commune de se prononcer sur le raccordement des eaux pluviales : le dimensionnement du bassin de rétention est à surveiller.

### **c) Commission Finances**

Une réunion de la Commission « Finances » sera organisée fin septembre pour étudier le passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et réaliser un point sur le budget 2023 consommé.

### **d) Commission Culture et Communication**

Une réunion de la Commission Culture et Communication sera planifiée à la rentrée pour la préparation du bulletin communal, ainsi qu'une présentation des travaux d'aménagement de la Place de Varanjoux.

## **6) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### *- Archives*

La mission d'archivage par le Centre de Gestion des archives communales va bientôt arriver à son terme. La Mairie remercie les archivistes du Centre de Gestion pour le travail réalisé. Le personnel administratif de la mairie et les élus intéressés participeront à une formation le 08 août prochain afin d'apprendre à rechercher les documents avec le nouveau classement mis en place (numérotation des archives) et poursuivre le travail de classement. M. KAISER demande qu'un registre papier des archives classées soit constitué.

La commune doit ensuite procéder à la destruction des nombreux dossiers triés par les archivistes. La Mairie va se renseigner sur les entreprises qui proposent ce type de service de destruction.

### *- Canicule / Grêle / Sécheresse*

M. le Maire a appelé les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables lors de l'épisode caniculaire du 12 juillet dernier.

Le territoire de Davayé a été touché par la grêle les 11 et 15 juillet dernier. Après interrogation du Président du Syndicat viticole de Davayé, M le Maire a déposé le 27 juillet un dossier auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) suite à une enquête sur les orages de ces 2 journées dans le cadre d'une potentielle reconnaissance en calamité agricole.

Par ailleurs, un arbre (« L'arbre de la Liberté » planté en 1989 sur le parking de la mairie, dans le cadre du bicentenaire de la Révolution) a cassé et a dû être enlevé.

La Commune de Davayé est passé au niveau « alerte renforcée » à compter du 27 juillet 2023 pour les mesures de restriction des usages de l'eau par rapport à la sécheresse.

La Mairie ayant installé une cuve de récupération des eaux de pluie aux ateliers municipaux au printemps et cette dernière étant pleine, les services techniques vont pouvoir continuer l'arrosage des fleurs.

### *- Eau de consommation*

Suite au prélèvement réalisé le 24 juillet 2023 à la Mairie de Davayé, les conclusions sanitaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sont les suivantes quant au contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine : « eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ». Les résultats sont affichés en ligne et à la Mairie.

### *- Adresse mail mairie*

La mairie a déposé le nom de domaine « davaye.fr ». La nouvelle adresse mail de la mairie sera donc dorénavant [mairie@davaye.fr](mailto:mairie@davaye.fr)

- *Téléphonie mobile*

Un technicien de la Préfecture est venu réaliser des mesures sur 5 points de la commune par rapport aux zones blanches téléphoniques.

- *Etat civil*

Un Pacs et un décès ont eu lieu sur la commune en juillet 2023.

- *Problème de circulation « rue des Valanges »*

M. AYARI fait remonter le problème de circulation des poids lourds « rue des Valanges » et dont se plaint un riverain. M. le Maire répond que les services de la MBA, du Département et de la Région étudient un projet de déplacement de la rivière et d'aménagements routiers dans le quartier.

- *Prochain Conseil municipal : lundi 25 septembre 2023 à 19h.*

La séance est levée à 20h38.

**Procès-Verbal approuvé par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 septembre 2023.**

Le Maire  
Michel du ROURE



Le secrétaire  
M. Jérôme SIGNORET

